

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 5 FÉVRIER 2007

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 3. Correspondance
- Période de question – Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
 5. Trésorerie
 6. Adoption des comptes fournisseurs
 7. Engagement de crédits – Février 2007
 8. Adoption du règlement 2007-460 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec
 9. Adoption du règlement 2007-461 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
 10. Adoption du règlement 2007-462 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec
 11. Adoption du règlement 2007-463 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec
 12. Adoption du règlement 2007-464 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec
 13. Adoption du règlement 2007-465 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec
 14. Adoption du règlement 2007-466 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
 15. Adoption du règlement 2007-467 modifiant l'article 22 du règlement de zonage 90-199
 16. ADMQ - Formations
 17. Cours de scrapbooking – Prêt de la salle d'Hervey-Jonction
 18. Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère – Aide financière 2007
 19. Autorisation de signature – Protocole d'entente aide financière Programme d'infrastructures Canada-Québec 2000
 20. Entretien des chemins privés – Demande d'aide financière – René Bourassa / Marc Darveau
 21. Mandat – Plans & devis – Travaux de réhabilitation sur les conduites et regards d'égout sanitaires
 22. COMBEQ – Inscription congrès 2007
 23. Accès-logis – Confirmation du projet de la Coopérative de solidarité Hébergement de St-Rémi-du-Lac-aux-Sables
 24. Nomination – « Bibliothèque Rita-Brouillette »
 25. Parc industriel local – Location de terrain – Construck ART
 26. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Info-Prévention – Décembre 2006
 27. Varia
 - 27.1 Service incendie - Rémunération
 - 27.2 Appui pétition – « Il est urgent de corriger les ratés du système de santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels ils ont droit »
 - 27.3 Mandat IMS Experts-Conseils – Approbation boîte de tranchée / CSST

- 27.4 Programmation de travaux – Transfert d’une partie de la taxe d’accise fédérale sur l’essence
- 27.5 Propriété de Gilles Bourassa – Régularisation du titre de propriété
- 27.6 Mandat Dessau-Soprin – Mise à jour du plan directeur d’aqueduc
- 27.7 AXOR – Projet de barrage à la « chute du cinq » sur la rivière Batiscan
- 27.7.1 Barrage à la « chute du cinq » sur la rivière Batiscan – Étude par la MRC de Mékinac
- 27.8 Avis de motion – Rémunération des membres du conseil municipal
- 27.9 Accommodements raisonnables
- 27.10 Forum des citoyens
- Période de question – Parole à l’assemblée
- 28. Levée de l’assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce cinquième jour de février deux mil sept (5 février 2007) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Jacques Vincent, maire
Marius St-Amant, conseiller
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Jacques Vincent, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2007-02-020 Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 5 février 2007 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du 8 janvier 2007 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2007-02-021 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les procès-verbaux de la session régulière du 8 janvier 2007 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 05-02-2007 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2007-02-022 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 05-02-2007.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 40
Fin : 19 h 47

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport du mois de janvier 2007.

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

2007-02-023 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer JANVIER 2007		
956	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
957	DANIEL BEDARD	300.00 \$
958	DANIEL BEDARD	125.00 \$
959	ULTRAMAR - BANQUE NATIONALE	494.45 \$
960	RECEVEUR GENERAL DU Canada	1 144.35 \$
961	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	2 440.28 \$
962	FONDS DE SOLIDARITE FTQ	200.00 \$
963	BELL MOBILITE	43.78 \$
964	HYDRO-QUEBEC	849.93 \$
965	ALSCO	119.61 \$
966	BIOLAB	345.61 \$
967	BOIVIN & GAUVIN	514.79 \$
968	BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC.	6 614.80 \$
969	CANADIEN NATIONAL	1 260.00 \$
970	CERTIFIED LAB PRODUCTS	251.78 \$
971	COMMUNICATION LAS	170.92 \$
972	DANIEL DUROCHER INC.	4 043.64 \$
973	D.H. ELECTRONIQUE ENR.	524.16 \$
974	DISTRIBUTION ROBERT ENR.	137.72 \$
975	LES ENTREPRISES F. FUGERE INC.	763.48 \$
976	LES ENTREPRISES ST-UBALDE INC.	192.30 \$
977	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	33.44 \$
978	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	15.00 \$
979	GARAGE GASTON CHAMPAGNE	545.36 \$
980	LAFRANCE & TRUDEL 2005 INC.	1 284.72 \$
981	LUCE LAFRAMBOISE	15.00 \$
982	MAURICE CHAMPAGNE	1 621.51 \$
983	MECANEX VTT	50.20 \$
984	MRC DE MEKINAC	1 159.11 \$
985	OPTI MAX	153.83 \$
986	OZE PUBLICITE	59.82 \$
987	PETITE CAISSE	30.77 \$
988	PRAXAIR PRODUCTS INC.	13.47 \$
989	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	44.44 \$

990	HEBDO MEKINAC DES CHENAUX	158.40 \$
991	9069-4142 QUEBEC INC.	166.66 \$
992	RELA HUOT INC.	187.95 \$
993	SERVICES MATREC INC.	10 085.20 \$
994	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ST-UBALDE	279.57 \$
995	LES UNIFORMES W. GRADINGER LTEE	69.00 \$
996	VEOLIA ES SERVICES D'ASSINISSEMENT INC.	1 888.85 \$
997	WURTH Canada	201.92 \$
998	ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME	421.62 \$
999	CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX	256.39 \$
1000	QUEBEC-MUNICIPAL	313.36 \$
1001	ASSOCIATION DES POMPIERS-INSTRUCTEURS	50.00 \$
1002	COMITE LOISIRS LAC-AUX-SABLES	3 475.00 \$
1003	OMH LAC-AUX-SABLES	733.75 \$
1004	TRANSPORT ADAPTE MEKINAC	1 514.00 \$
1005	LES ENTREPRISES ST-UBALDE INC.	21 690.00 \$
1006	LES ENTREPRISES F. FUGERE INC.	1 285.74 \$
1007	FERME SCHEIDEGGER & FRERES INC	202.83 \$
1008	DANIEL BEDARD	300.00 \$
1009	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
1010	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	63.79 \$
1011	OZE PUBLICITE	170.90 \$
1012	SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	353.61 \$
1013	COMITE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEME	969.36 \$
1014	CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIERE ETCHEMIN	24.00 \$
1015	COMITE LOISIRS LAC-AUX-SABLES	55.97 \$
1016	CONSTRUCTION & PAVAGE CONTINENTAL	304 487.57 \$
1017	DANIEL BEDARD	300.00 \$
1018	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
1019	ANNULÉ	- \$
1020	ANNULÉ	- \$
1021	TELUS QUEBEC	809.57 \$
1022	PITNEY BOWES	137.72 \$
1023	PITNEY WORKS	455.80 \$
1024	ULTRAMAR Canada INC.	805.34 \$
1025	TELUS QUEBEC	94.34 \$
1026	BUREAU EN GROS	422.13 \$
1027	DANIEL BEDARD	300.00 \$
1028	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
1029	HYDRO-QUEBEC	4 325.23 \$
1030	ULTRAMAR LTEE	1 491.09 \$
1031	ULTRAMAR - BANQUE NATIONALE	145.24 \$
1032	DANIEL BEDARD	300.00 \$
1033	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
1034	LA CAPITALE ASSURANCES DE PERSONNES INC.	1 361.42 \$
1035	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	500.15 \$

386 766.84 \$

Listes des prélèvements

JANVIER 2007

6	CRÉDIT FORD	754.95 \$
---	-------------	-----------

754.95 \$

Total 387 521.79 \$

SALAIRES

JANVIER 2007

503533	HEBERT MADELEINE	428.49 \$
503534	BROUILLETTE PIERRE	48.37 \$
503535	VALLEE RENALD	55.47 \$
503536	VALLEE NATHALIE	609.03 \$
503537	BACON KATY	443.39 \$

503538	HAMELIN GILLES	547.11 \$
503539	MORIN DANNY	19.92 \$
503540	ST-AMANT MARIUS	163.68 \$
503540	BEAUPRE DANIEL	17.93 \$
503541	BOURASSA YVON	163.68 \$
503541	LEDUC LISE	17.93 \$
503542	VINCENT JACQUES	489.12 \$
503542	LAFRAMBOISE LUCE	35.85 \$
503543	MARCOTTE REAL	163.68 \$
503543	HEBERT MADELEINE	395.72 \$
503544	CHAMPAGNE JACQUES	163.68 \$
503544	HAMELIN GILLES	501.58 \$
503545	DENIS MARIELLE	163.68 \$
503545	BACON KATY	418.44 \$
503546	DELISLE JEAN-PIERRE	163.68 \$
503546	VALLEE NATHALIE	564.65 \$
503547	BEAUPRE DANIEL	174.15 \$
503547	BEAUPRE DANIEL	116.51 \$
503548	BOURASSA YVON	33.19 \$
503548	BERTRAND JULIE	53.78 \$
503549	BOURASSA YVON	40.33 \$
503550	LAFRAMBOISE-HAMELIN SEBASTIEN	112.03 \$
503551	MORIN DANNY	59.75 \$
503552	LEDUC LISE	35.85 \$
503553	LAFRAMBOISE LUCE	71.70 \$
503554	VALLEE NATHALIE	534.54 \$
503555	BACON KATY	412.04 \$
503556	HAMELIN GILLES	501.58 \$
503557	HEBERT MADELEINE	395.72 \$
503558	BEAUPRE DANIEL	127.47 \$
503559	LAFRAMBOISE LUCE	42.82 \$
503560	LAFRAMBOISE-HAMELIN SEBASTIEN	24.90 \$
503561	DAUNAIS STEPHANE	24.90 \$
503562	MORIN DANNY	19.92 \$
503563	HEBERT MADELEINE	395.72 \$
503564	BACON KATY	412.04 \$
503565	VALLEE NATHALIE	534.54 \$
503566	HAMELIN GILLES	501.58 \$
503567	BEAUPRE DANIEL	79.67 \$
503568	BEAUPRE DANIEL	49.79 \$
503569	BEDARD MICHEL	39.83 \$
503570	DAUNAIS STEPHANE	39.83 \$
503571	HAMELIN NICOLAS	39.83 \$

10 449.09 \$

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

7. Engagement de crédits – Février 2007

2007-02-024

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les dépenses suivantes soient autorisées en février 2007, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Service incendie – Caméra numérique	272 \$

Amélioration caserne	20 000 \$
Salles municipales – 200 chaises	6 250 \$
Signalisation routière – Panneaux Rivière Tawachiche	100 \$
TOTAL	26 622 \$

Afin de pourvoir à la dépense pour l'achat des chaises pour les salles municipales, le surplus accumulé sera affecté pour un montant de 6 250 \$ et transféré au poste 22-100-00-725.

ADOPTÉE

8. Adoption du règlement 2007-460 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-025 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-460 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

9. Adoption du règlement 2007-461 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession et la garde des animaux, de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-026 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-461 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

10. Adoption du règlement 2007-462 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-027 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-462 sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

11. Adoption du règlement 2007-463 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil est responsable de la gestion des services d'aqueduc qui desservent la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant l'utilisation rationnelle de l'eau provenant de l'aqueduc municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-463 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

12. Adoption du règlement 2007-464 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant à définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi que pour prescrire des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister des nuisances ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-464 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

13. Adoption du règlement 2007-465 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement visant à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité dans les endroits publics de son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-030 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-465 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

14. Adoption du règlement 2007-466 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement en matière de circulation des véhicules routiers, ainsi qu'en matière de stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 décembre 2006 ;

2007-02-031 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-466 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

15. Adoption du règlement 2007-467 modifiant l'article 22 du règlement de zonage 90-199

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier sa réglementation en matière de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté des dispositions relatives au paragraphe 12.1 du 2^o alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* portant sur la protection du couvert forestier ;

ATTENDU QUE cette Loi dicte les amendes relatives à ces dispositions à l'article 233.1 ;

ATTENDU QUE la modification apportée ne contient pas des objets nécessitant l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné, soit lors de la séance du 8 janvier 2007 ;

2007-02-032 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2007-467 modifiant l'article 22 du règlement de zonage 90-199.

ADOPTÉE

16. ADMQ - Formations

2007-02-033 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la

Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à participer aux formations suivantes :

Cours	Date	Endroit	Coût
Comptabilité municipale de niveau avancé	8 mars 2007	Shawinigan	227,90 \$
Accès aux documents municipaux	5 avril 2007	Shawinigan	170,93 \$
Le règlement d'emprunt	7 juin 2007	Trois-Rivières	159,53 \$
		Total	558,36 \$

La municipalité assumera les frais d'inscription et de déplacement.

ADOPTÉE

17. Cours de scrapbooking – Prêt de la salle d'Hervey-Jonction

2007-02-034 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Hervey-Jonction pour la tenue de cours de scrapbooking le mardi en après-midi et en soirée pour une période de 15 semaines et débutant le 6 février 2007.

ADOPTÉE

18. Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère – Aide financière 2007

2007-02-035 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde un montant de 200 \$ à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère à titre d'aide financière pour l'année 2007.

ADOPTÉE

19. Autorisation de signature – Protocole d'entente aide financière Programme d'infrastructures Canada-Québec 2000

CONSIDÉRANT le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la municipalité d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable ;

2007-02-036 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la municipalité d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, pour la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable.

ADOPTÉE

Le conseiller Yvon Bourassa se retire de son siège à 20 h 07 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte.

20. Entretien des chemins privés – Demande d'aide financière – René Bourassa / Marc Darveau

CONSIDÉRANT la politique applicable à l'octroi d'une aide financière pour le déneigement des chemins privés – Article 70 de la Loi sur les Compétences municipales adoptée lors de la séance du 4 décembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que la demande déposée par René Bourassa et Marc Darveau pour une partie du chemin du Lac-Brûlé (930 m) est conforme à la politique ;

2007-02-037 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde un montant de 385,95 \$ pour le déneigement de 930 m d'une partie du chemin du Lac-Brûlé. Le déboursé s'effectuera sur présentation des pièces justifiant le paiement à l'entrepreneur pour le déneigement de l'hiver 2006-2007.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller reprend son siège à 20 h 08.

21. Mandat – Plans & devis – Travaux de réhabilitation sur les conduites et regards d'égout sanitaires

2007-02-038 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat pour la réalisation des plans et devis, les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux afin d'effectuer la réhabilitation des conduites et des regards d'égout sanitaires à la firme IMS Experts-Conseils pour un montant de 5 450 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE

22. COMBEQ – Inscription congrès 2007

2007-02-039 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 avril 2007. La municipalité assumera les frais d'inscription de 512,78 \$, en plus des frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE

23. Accès-logis – Confirmation du projet de la Coopérative de solidarité Hébergement de St-Rémi-du-Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les résolutions 2005-11-326 et 2006-05-151 adoptées par le conseil municipal appuyant le projet de Coopérative de solidarité Hébergement de St-Rémi-du-Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que le nombre d'unités du projet est passé de 10 à 15 ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire réitérer sa position face au projet ;

2007-02-040 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables s'engage à :

1. faire l'installation gratuite des infrastructures (entrées de service aqueduc et égout) ;
2. donner un congé sur une période de 25 ans de l'impôt foncier et du déneigement annuel du stationnement ;
3. de payer la différence du coût mensuel de loyer de locataire à faible revenus (l'excédent du coût du loyer dépassant 25% de son revenu mensuel) et ce, pour une période de cinq (5) ans. Le coût annuel est remboursé à la municipalité à 90% par les autorités gouvernementales concernées.

ADOPTÉE

24. Nomination – « Bibliothèque Rita-Brouillette »

CONSIDÉRANT le travail accompli par madame Rita Brouillette comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale et comme bénévole au sein de la communauté ;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de procéder à une désignation commémorative ;

2007-02-041 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adresse une demande à la Commission de Toponymie afin de nommer la bibliothèque municipale « *Bibliothèque Rita-Brouillette* » à titre de désignation commémorative.

ADOPTÉE

25. Parc industriel local – Location de terrain – Construck ART

CONSIDÉRANT le projet de confection de pièces de bois pour la construction de chalet, d'auberge et de maison en bois rond de la compagnie Construck ART sur une partie du parc industriel local ;

CONSIDÉRANT l'entente préparée par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière et soumise aux membres du conseil ;

ATTENDU que la l'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite ;

2007-02-042 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables entérine le contenu de l'entente et autorise le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

26. Dépôt au conseil – Flash MMO / Info-Prévention – Décembre 2006

2007-02-043

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie des bulletins Flash MMQ Décembre 2006 – Vol.2, n° 12 et Info-Prévention Décembre 2006 – Vol.4, n°4.

ADOPTÉE

27. Varia

Les conseillers Yvon Bourassa et Jean-Pierre Delisle se retirent de leur siège à 20 h 15 et déclarent une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte

27.1 Service incendie - Rémunération

CONSIDÉRANT la résolution 2006-12-353 adoptée lors de la séance régulière du 4 décembre 2006 ;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires reçues relativement aux exigences de formation des pompiers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la rémunération versée aux pompiers ;

2007-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables :

- Abroge la résolution 2006-12-353 ;
- Que la rémunération suivante s'applique à compter de ce jour :

Type de rémunération	Montant
Entraînement	9 \$ / hre
Appel intervention	Équivalent de deux (2) heures de travail
Formation	5 \$ l'heure payable à 60% lors de la formation et 40% sur présentation du diplôme Pompier I
Prévention	9 \$ / hre
Inspection (garde fin de semaine)	25 \$ (1 ^{er})
Pompier (stagiaire)	15 \$ / hre
Pompier I	17 \$ / hre
Officier : Capitaine/lieutenant	18 \$ / hre
Officier supérieur (Directeur adjoint)	20 \$ / hre
Directeur du service	22 \$ / hre
Directeur	2 200 \$ / année
Directeur adjoint	400 \$ / année
Permis de brûlage	10 \$ chacun
Repas après 4 heures d'intervention	12 \$

ADOPTÉE

Messieurs Yvon Bourassa et Jean-Pierre Delisle, conseillers reprennent leur siège à 20 h 18.

27.2 Appui pétition – « Il est urgent de corriger les ratés du système de santé et des services sociaux afin d'assurer aux personnes vulnérables la qualité de vie et le respect auxquels ils ont droit »

ATTENDU que la qualité de vie et de services auprès des personnes ci-haut mentionnées continue à se détériorer et à brimer leurs droits fondamentaux ;

ATTENDU que les lois existantes n'offrent aucune possibilité législative, pour défendre leurs droits fondamentaux en tant que travailleurs ;

ATTENDU que plusieurs interventions ont eu lieu auprès des instances comme le MSSS, les agences, les établissements publics et parapublics afin de corriger les nombreuses lacunes sans résultat satisfaisant ;

ATTENDU que les personnes qui ont recours et/ou oeuvrant à l'hébergement auprès des personnes vulnérables :

- Handicapées physiques ;
- Handicapées intellectuelles;
- Santé mentale; et/ou
- En perte d'autonomie (personnes âgées)

sont souvent victimes d'abus de pouvoir, de harcèlement et d'intimidation de la part des établissements de santé, des Agences de

Santé et des Services Sociaux;

EN CONSÉQUENCE, nous demandons au Gouvernement d'assurer des conditions équitables, juste et adéquates aux ressources d'hébergement afin que les personnes vulnérables soient respectées dans leurs dignités morale et physique. Il est de plus résolu d'exiger de l'Assemblée nationale :

- d'organiser la tenue immédiate d'une enquête publique nationale, qui aura pour mandat de revoir et de questionner l'ensemble du fonctionnement des diverses instances et organismes responsables d'assurer des conditions de vie adéquates aux personnes vulnérables ;
- de procéder à la mise en place rapide, suite à cette enquête publique, d'un organisme (tiers) doté de pouvoirs exécutoires avec reddition de compte obligatoire et publique afin de :

QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appuie la pétition «**IL EST URGENT DE CORRIGER LES RATÉS DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX AFIN D'ASSURER AUX PERSONNES VULNÉRABLES LA QUALITÉ DE VIE ET LE RESPECT AUXQUELS ELLES ONT DROIT** » présentée par la délégation et qui sera déposée à l'Assemblée Nationale ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Mékinac pour appui des municipalités membres et à monsieur Jean-Pierre Soucy, député de Portneuf.

ADOPTÉE

27.3 Mandat IMS Experts-Conseils – Approbation boîte de tranchée /CSST

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention reçu de la CSST relativement à une intervention le 26 octobre 2006 ;

CONSIDÉRANT que la boîte de tranchée utilisée pour réaliser les travaux d'excavation n'est pas certifiée par un ingénieur et qu'il est obligatoire qu'elle le soit ;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par la firme IMS Experts-Conseils à notre demande ;

2007-02-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat à la firme IMS Experts-Conseils pour la réalisation des relevés et des calculs d'ingénierie afin d'approuver la boîte de tranchée de la municipalité selon les exigences de la CSST, tel qu'il appert sur l'offre de services datée du 31 janvier 2007 et ce, pour un montant de 2 500 \$ en plus des taxes. À cela, s'ajouteront les frais concernant l'inspection des soudures.

ADOPTÉE

27.4 Programmation de travaux – Transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence

CONSIDÉRANT la résolution 2006-07-206 concernant le transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de l'approbation de la programmation de travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la programmation de travaux suite à des discussions avec le Ministère ;

CONSIDÉRANT la nouvelle programmation de travaux datée du 5 février 2007 ;

2007-02-047

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables modifie la résolution 2006-07-206 de façon à approuver le contenu et autoriser

l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions, de la programmation de travaux du 5 février 2007 et tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

Le conseiller Yvon Bourassa se retire de son siège à 20 h 24 et déclare une possibilité de conflit d'intérêts dans la prochaine question à être prise en compte.

27.5 Propriété de Gilles Bourassa – Régularisation du titre de propriété

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sable a acquis le 23 août 1989 de Gilles Bourassa, une parcelle de terrain (Ptie 23K), afin d'améliorer la circulation de la rue Sainte-Marie ;

ATTENDU que suite à cette acquisition, la municipalité a fait borner les lignes délimitant la propriété de la municipalité avec celles de Gilles Bourassa, Jean-Paul Hudon et Jocelyn Gauthier ;

ATTENDU que le procès-verbal de bornage a été signé et accepté par la municipalité, le 17 mars 1992 ;

ATTENDU que le susdit procès-verbal de bornage préparé par Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre, a été publié au registre foncier de la circonscription foncière de Portneuf, le 23 mars 1992, sous le numéro 445 320 ;

2007-02-048

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables cède à monsieur Gilles Bourassa, afin de régulariser les titres de propriété de Gilles Bourassa et de se conformer au susdit procès verbal de bornage, la parcelle de terrain ci-après :

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro VINGT-TROIS L (Ptie23L) Rang 3 Sud-Ouest Canton de Chavigny du cadastre officiel « Paroisse de Notre-Dame-des-Anges », dans la circonscription foncière de Portneuf, de forme irrégulière, bornée vers le Nord-Est par une partie du lot 23L, vers le Sud-Est par la rue Principale, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 23K appartenant déjà à Gilles Bourassa, vers le Nord-Ouest par une partie du lot 23L, mesurant vingt-huit mètres et dix-sept centièmes (28,17 m) vers le Nord-Est, un mètre et cinq centièmes (1,05 m) vers le Sud-Est, vingt-huit mètres et dix-huit centièmes (28,18 m) vers le Sud-Ouest et quatre-vingt-onze centièmes de mètre (0,91 m) vers le Nord-Ouest. Superficie : 27,6 mètres carrés.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer le contrat notarié à intervenir, afin de régulariser le titre de propriété de Gilles Bourassa et de rendre

conforme le titre de propriété, tel qu'autrefois accepté par le procès-verbal de bornage publié sous le numéro 445 320.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller reprend son siège à 20 h 27.

27.6 Mandat Dessau-Soprin – Mise à jour du plan directeur d'aqueduc

ATTENDU l'offre de services de Dessau-Soprin datée du 14 novembre 2006 pour la réalisation du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc ;

2007-02-049

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le mandat à la firme Dessau-Soprin pour la réalisation du balancement hydraulique du réseau d'aqueduc, tel qu'il appert sur l'offre de services datée du 14 novembre 2006 et ce, pour un budget d'honoraires de 8 994,97 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

27.7 AXOR – Projet de barrage à la « chute du cinq » sur la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT le nouveau projet de centrale de 10 MW à la chute du cinq déposé par AXOR ;

CONSIDÉRANT la résolution 2006-02-055 adoptée par le conseil municipal relativement à l'opposition au projet de la Chute du deux à St-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de la Paroisse est toujours en désaccord avec un projet de barrage sur la rivière Batiscan ;

2007-02-050

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables réitère sa position en manifestant son opposition à ce projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Batiscan à la hauteur du site connu sous l'appellation de la « chute du cinq » à Lac-aux-Sables, par une entreprise privée.

ADOPTÉE

27.7.1 Barrage à la « chute du cinq » sur la rivière Batiscan – Étude par la MRC de Mékinac

2007-02-051

Résolution abrogée par la résolution 2007-02-056 adoptée lors de la séance spéciale du 20 février 2007.

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à la MRC de Mékinac la possibilité de procéder à une étude de faisabilité d'un projet de barrage à la chute du cinq dans la municipalité de Lac-aux-Sables et ce, de concert avec la municipalité.

ADOPTÉE

27.8 Avis de motion – Rémunération des membres du conseil municipal

2007-02-052

Yvon Bourassa donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée, ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil municipal étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement concernant la rémunération des membres du conseil municipal.

27.9 Accommodements raisonnables

CONSIDÉRANT toutes les discussions, les débats médiatiques et les sondages qui tournent autour des accommodements raisonnables, depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que beaucoup de gens sont insatisfaits des accommodements autorisés par les instances juridiques du Canada et du Québec, dû à l'application de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ;

CONSIDÉRANT que ces Chartes ont été adoptées depuis déjà 25 ans et qu'il y aurait lieu de les actualiser ;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont à l'écoute de leurs citoyens, et entendent porter leurs doléances auprès des gouvernements supérieurs ;

2007-02-053

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sable demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réviser les Chartes des droits et libertés, en tenant compte de l'évolution de la société canadienne, particulièrement dans les endroits publics et ce, en tenant compte de us et coutumes de notre pays. Une copie de la présente résolution sera transmise aux MRC du Québec pour appui des municipalités membres.

ADOPTÉE

27.10 Forum des citoyens

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible au *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (fonds de 100 000 \$ par année pour 3 ans pour effectuer des études et des activités de diversification) et au *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles* (fonds de 250 000 \$ par année pour 3 ans pour des projets d'entreprises) ;

CONSIDÉRANT que la condition imposée à la municipalité est la tenue d'un forum de consultation avec la population ;

2007-02-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables informe la MRC de Mékinac de son intention de tenir un Forum des citoyens dans les prochaines semaines. Un avis sera publié dans le journal L'Écho du Lac afin d'informer la population de la tenue de ce forum.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 52
Fin : 21 h 10

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

28. Levée de l'assemblée

2007-02-055 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

M. Jacques Vincent
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière